

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150129-2015_B010-DE
Date de télétransmission : 04/02/2015
Date de réception préfecture : 04/02/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 JANVIER 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B010

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché d'exploitation des lignes régulières interurbaine et urbaine, desserte des établissements scolaires et des piscines - Lot 5

Le 29 janvier 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 23 janvier 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate - CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues - LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance - RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à DAGORNE Robert

Excusé(e)s :

AMIEL Michel, vice-président, les Pennes-Mirabeau – CHARDON Robert, vice-président, Venelles - FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès

Monsieur Guy BARRET donne lecture du rapport ci-joint.

02_5_04

BUREAU DU 29 JANVIER 2015

Rapporteur : Guy BARRET

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande publique

Objet : Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché d'exploitation des lignes régulières interurbaines et urbaines, desserte des établissements scolaires et des piscines - Lot 5

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Suite à l'approbation par le Bureau communautaire du 28 novembre 2014 de la nouvelle offre de transport dans le bassin Sud Ouest de la Communauté du Pays d'Aix, il convient de signer un avenant n°1 avec le transporteur titulaire du marché n°13M043 afin de préciser la nouvelle offre qui devra prochainement être mise en place à partir du 23 février 2014.

Exposé des motifs :

Lors de la Commission d'Appel d'offres du 14 juin 2013, la CPA a attribué à la société des Autocars de Provence le marché à bons de commande n°13M043 (lot 5), relatif à l'exploitation des lignes régulières interurbaines et desserte des établissements scolaires et transports vers les piscines.

Suite à l'approbation par le Bureau communautaire du 28 novembre 2014, de la nouvelle offre de transport dans le bassin Sud Ouest de la Communauté du Pays d'Aix, il convient de signer un avenant n°1 avec le transporteur titulaire du marché n°13M043 afin de préciser la nouvelle offre qui devra prochainement être mise en place à partir du 23 février 2014.

L'offre qui est envisagée à partir du 23 février, qui est décrite à l'avenant n°1 consiste à densifier les liaisons des lignes existantes et d'en créer de nouvelles répondant aux principes de fonctionnement suivants :

- améliorer les performances des liaisons entre Vitrolles et Aix-en-Provence par la création d'une ligne express cadencée aux trajets directs (lignes 210).
- développer des relations entre le bassin de population de l'est de l'Etang de Berre (Vitrolles et les Pennes Mirabeau) et les pôles intermédiaires générateurs de forts déplacement. Il s'agit de la gare Aix TGV, le Pôle d'activités d'Aix-en-Provence, l'Europôle de l'Arbois, le parking relais de Plan d'Aillane (lignes 211 et 271).

Cette nouvelle offre permettra notamment de renforcer considérablement la desserte de la gare TGV d'Aix-en-Provence.

Cette nouvelle offre n'implique pas d'augmentation du seuil maximum annuel du marché. Les conditions financières initiales restent donc inchangées.

Ces ajustements d'offre seront rémunérés sur la base des prix du Bordereau des Prix Unitaires actuel.

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux prescriptions du présent avenant n°1, lesquelles prévalent en cas de différence.

Le présent avenant prendra effet à compter de sa notification.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code des marchés publics et notamment son article 20 ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, modifiée délégrant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation de signer des marchés et des accords cadres de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants et tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des marchés subséquents d'accords cadres passés selon une procédure formalisée et des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la délibération n°2014_B464 du Bureau communautaire du 28 novembre 2014 relatif à l'amélioration de l'offre de transports en commun sur le secteur Sud Ouest de la CPA ;

VU l'avis de la Commission Aménagement de l'espace et Mobilité en date du 15 janvier 2015;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes du présent avenant n°1 au marché n°13M043, sans modification du montant maximum du marché;
- **AUTORISER** Madame le Président de la Communauté du Pays d'Aix ou son représentant à signer le présent avenant n°1 au marché n°13M043 et à prendre tout acte et toute décision pour l'exécution de la présente délibération.



INTITULE DU MARCHE

**EXPLOITATION DES LIGNES RÉGULIÈRES INTERURBAINES ET URBAINES
DESSERTE DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES
ET DES PISCINES
ÉTANG DE BERRE**

AVENANT N° 1 AU MARCHE N°13M043 du 31 juillet 2013

Titulaire : Société des Autocars de Provence

**AVENANT AU MARCHÉ d'EXPLOITATION DES LIGNES RÉGULIÈRES
INTERURBAINES ET URBAINES DESSERTE DES ÉTABLISSEMENTS
SCOLAIRES ET DES PISCINES
ÉTANG DE BERRE**

ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix

CS 40868
13626 Aix-en-Provence Cedex1

Représentée par Madame Maryse JOISSAINS MASINI,

d'une part,

et,

La Société des Autocars de Provence

Domiciliée 289 rue des Roseaux 13320 Bouc-Bel-Air
Immatriculée au RCS d'Aix-en-Provence sous le n° 541 620 365 000 34

représentée par Madame Joële ARMINGOL Directeur de la Société des Autocars de Provence, dûment habilité à cet effet

d'autre part,

Marché n°: 13M043
Date de notification du marché : 31 juillet 2013
Montant H.T. minimum du marché : 1 100 000 €
Montant H.T. maximum du marché : 2 200 000 €

Le présent avenant comporte 5 feuillets numérotés de 1 à 4

Etant préalablement exposé que :

Dans l'optique de l'amélioration de la desserte du secteur Sud Ouest de la CPA, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix en sa qualité d'Autorité Organisatrice de Transports Urbains (AOTU) est amenée à renforcer les prestations initialement prévues au marché.

A ce titre, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix est amenée à commander au transporteur dans le cadre du Bordereau des Prix Unitaire (BPU) de nouveaux services.

Il est donc arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1. - OBJET DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant a pour objet prévoir l'augmentation de l'offre de transports sur les axes :

- Vitrolles – Aix TGV - Aix-en-Provence,
- Les Pennes Mirabeau – Aix-en-Provence,
- Les Pennes Mirabeau – Vitrolles – Aix TGV – Aix-en-Provence.

ARTICLE 2. - NATURE DES MODIFICATIONS APPORTEES

- ligne 210 Express / Vitrolles – Aix-en-Provence : modification de l'itinéraire de la ligne (suppression de la desserte du Pôle d'activités d'Aix-en-Provence (PAAP)) et renforcement de l'offre sur la base de 50 trajets quotidiens du lundi au samedi avec 4 autocars standards (contre 46 trajets réalisés actuellement, avec 4 autocars standards). Desserte dominicale inchangée avec 8 trajets jours réalisés avec 1 autocar standard,

- ligne 211 / Vitrolles – Aix TGV – Pôle d'activités d'Aix-en-Provence – Plan d'Aillane : création de la ligne de manière à desservir la gare TGV et le PAAP comme le fait actuellement la ligne 210, sur la base de 42 trajets quotidiens du lundi au vendredi (4 autocars standards) et 26 trajets le samedi (1 autocar standard),

- ligne 270 / Les Pennes Mirabeau – Bouc-Bel-Air – Aix-en-Provence : modification de l'itinéraire de la ligne (passage à certain horaire par Luynes) et renforcement de l'offre sur la base de 22 trajets quotidiens du lundi au samedi (3 midi cars), contre 11 trajets quotidiens du lundi au samedi actuellement.

- ligne 271 / Les Pennes Mirabeau – Aix TGV – Pôle d'activités d'Aix-en-Provence – Plan d'Aillane : création de la ligne sur la base de 16 trajets quotidiens (2 midi cars) et 8 trajets le samedi (1 midi cars).

ARTICLE 3. - MODIFICATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS

Ces modifications seront rémunérées sur la base des prix du Bordereau des Prix Unitaires actuel, et ne nécessite aucune modification des documents contractuels existants

ARTICLE 4. - CLAUSE DE RENONCIATION AU RECOURS

Le titulaire du marché renonce à tout recours pour quelque motif que ce soit, pour des faits ou des prestations prévues ou liées au présent avenant.

ARTICLE 5. - SPECIFICATIONS DIVERSES

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux prescriptions du présent avenant n°1, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 6. - PRISE D'EFFET

Le présent avenant prendra effet à compter de sa notification.

Fait en un seul exemplaire

A _____, le

A Aix-en-Provence, le

Mention manuscrite « lu et approuvé »
Le titulaire du marché

Pour le Président et par délégation,
le Président de Commission,
Délégué à l'organisation des transports et
coordination de la mobilité

Guy BARRET

(signature et cachet de la société)

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché d'exploitation des lignes régulières interurbaine et urbaine, desserte des établissements scolaires et des piscines - Lot 5

VU la délibération n° 2014_A088 du 22 mai 2014 modifiée portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



03 FEV. 2015